

**Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée**

**États financiers**

*31 mars 2023*

ÉBAUCHE POUR DISCUSSION SEULEMENT

# Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée

## Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

---

	<i>Page</i>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière.....	1
État des produits et des charges.....	2
État de l'évolution de l'actif net.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
<b>Notes afférentes aux états financiers</b> .....	5
<b>Autres renseignements - Annexes:</b>	
Annexe 1 - Revenus.....	11
Annexe 2 - Dépenses - Administration générale.....	11
Annexe 3 - Dépenses - Communications .....	12
Annexe 4 - Assurance groupe .....	12

---

# Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux membres du conseil d'administration de la Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée (F.É.C.U.M.)

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée ("La Fédération"), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des produits et des charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément au code de déontologie qui s'applique à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.

Dieppe, Nouveau-Brunswick

Comptables professionnels agréés

# Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée

## État de la situation financière

Au 31 mars 2023

	2023	2022
<b>Actifs</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	931,400	878,499
Débiteurs (Note 4)	171,761	188,151
Dépenses payées d'avances	5,243	6,752
	<b>1,108,404</b>	1,073,402
<b>Immobilisations (Note 5)</b>	<b>6,957</b>	2,745
	<b>1,115,361</b>	1,076,147
<b>Passifs</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs (Note 6)	220,448	282,384
Revenus reportés	130,171	17,500
	<b>350,619</b>	299,884
<b>Éventualité (Note 7)</b>		
<b>Actifs nets</b>		
Fonds des immobilisations	6,957	2,745
Fonds de fiducie	61,642	68,286
Fonds d'administration générale - non affectés	696,143	705,232
	<b>764,742</b>	776,263
	<b>1,115,361</b>	1,076,147

**Au nom du conseil d'administration**

\_\_\_\_\_  
Administrateur/Administratrice

\_\_\_\_\_  
Administrateur/Administratrice

**Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée**  
**État des produits et des charges**  
*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023*

	2023 <i>Budget approuvé (non audité)</i>	2023	2022
<b>Revenus</b> <i>(Annexe 1)</i>	<b>680,850</b>	<b>765,295</b>	775,702
<b>Dépenses</b>			
Part des conseils étudiants	98,323	112,455	58,631
Activités sociales	25,335	28,825	862
Projets spéciaux	-	28,529	81,089
Banque Alimentaire	-	26,661	55,934
Dons	20,750	25,250	10,000
Fonds de jeu	13,500	13,500	-
Fonds d'infrastructure - Osmose	10,865	10,707	10,796
Fonds d'infrastructure - MAUI	10,865	10,707	10,796
Frais divers	5,992	10,021	19,248
Emplois d'été	-	7,426	19,505
Association - étudiants internationaux	6,520	6,519	8,272
Assurances - conseils étudiants	6,638	5,175	8,572
Conférences, congrès et déplacements	6,450	2,806	460
Amortissement	-	2,747	2,501
Fonds d'opérations - Osmose	10,865	990	1,767
Fourniture de photocopies	950	825	780
Mauvaise créances	-	90	-
Fonds des Alumni	4,500	-	7,000
	<b>221,553</b>	<b>293,233</b>	296,213
<b>Dépenses - Administration générale</b> <i>(Annexe 2)</i>	<b>447,461</b>	<b>473,973</b>	424,681
<b>Dépenses - Communications</b> <i>(Annexe 3)</i>	<b>8,391</b>	<b>9,610</b>	10,065
	<b>677,405</b>	<b>776,816</b>	730,959
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b>3,445</b>	<b>(11,521)</b>	44,743

**Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée**  
**État de l'évolution de l'actif net**  
*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023*

	<i>Fonds d'administration générale - non affectés</i>	<i>Fonds des immobili- sations</i>	<i>Fonds de fiducie</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	705,232	2,745	68,286	776,263	731,520
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	(15,733)	4,212	-	(11,521)	44,743
<b>Affectation interne (Note 3)</b>	6,644	-	(6,644)	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	696,143	6,957	61,642	764,742	776,263

# Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée

## État des flux de trésorerie

*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023*

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Encaisse provenant (utilisée par) les activités suivantes</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	(11,521)	44,743
Amortissement	2,747	2,501
Mauvaise créances	90	-
	<b>(8,684)</b>	47,244
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :		
Débiteurs	16,300	(56,977)
Dépenses payées d'avances	1,509	764
Créditeurs	(61,936)	7,389
Revenus reportés	112,671	(55,463)
	<b>59,860</b>	(57,043)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(6,959)	-
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>52,901</b>	(57,043)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>878,499</b>	935,542
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>931,400</b>	878,499



# Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

### 1. Statut et nature des activités

La Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée (F.É.C.U.M.), ci-dessous appelée «la Fédération», est constituée en vertu des lois de la province du Nouveau-Brunswick. La Fédération, étant un organisme à but non-lucratif, est exempté de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)(l) de la loi sur les impôts. Son objectif est de revendiquer les droits et intérêts des étudiants et des étudiantes du Centre universitaire de Moncton.

### 2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Partie III du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) – normes comptables pour les organismes sans but lucratif, et s'appuient les principales méthodes comptables suivantes:

#### **Comptabilité par fonds**

Le fonds des immobilisations sert à l'enregistrement des transactions relatives aux immobilisations et à leur financement.

Le fonds de fiducie sert à l'enregistrement des transactions relatives à des projets spéciaux approuvés par le conseil d'administration.

Le fonds d'administration générale sert à l'enregistrement des transactions relatives aux opérations courantes.

#### **Espèces et quasi-espèces**

La politique de la Fédération consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces de trésorerie les soldes bancaires incluant, si applicable, les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le positif et le négatif ainsi que les dépôts à terme disponible en tout temps.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Équipements informatiques	30 %
Équipements	20 %
Mobilier de bureau	20 %

#### **Actifs à long terme**

Les actifs à long terme se composent du mobilier de bureau, équipements informatiques et équipements. Les actifs à long terme détenus pour utilisation sont évalués et amortis selon les principales conventions comptables liées à ces actifs.

La Fédération effectue des tests d'amortissement sur les actifs à long terme en utilisation quand certains événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif à long terme, ou d'un groupe d'actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si la valeur comptable excède la somme des flux de trésorerie futurs non actualisés provenant de son utilisation et de sa vente. Si la valeur comptable n'est pas recouvrable, une perte de valeur est enregistrée, qui représente le montant de la valeur comptable excédant la juste valeur de l'actif. La juste valeur est évaluée avec l'aide des prix cotés sur le marché. Les pertes de valeurs sont enregistrées dans l'état des revenus et dépenses dans l'année encourue.

#### **Revenus reportés**

Les produits reportés représentent des ressources financières non utilisés qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des dépenses et projets des exercices subséquents.

# Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

---

### 2. Principales conventions comptables (Suite)

#### **Constataion des produits**

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les montants pour les apports reçus sous forme de biens ou services ne sont pas reflétés dans les états financiers.

Les cotisations sont constatées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les cotisations sont reconnues selon le nombre d'adhésion d'étudiants et étudiantes durant l'année universitaire de l'année fiscale en cours, à un frais fixe par étudiant et étudiante.

Les revenus de contributions, dons et partenariats sont constatées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les revenus sont reconnus lorsqu'ils sont collectable et qu'une entente soit fait entre les parties.

Les autres revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les revenus sont constatés quand un bien est transféré ou un service est rendu, que le montant peut être estimé raisonnablement et sa réception est raisonnablement assurée.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les éléments importants faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent la durée de vie utile des immobilisations, l'amortissement des actifs financiers et l'estimation des frais courus.

De par leur nature, ces jugements sont soumis à une incertitude de mesure, et l'effet sur les états financiers des changements dans de telles estimations et hypothèses à l'avenir pourrait être important. Ces estimations et hypothèses sont examinées périodiquement et, au fur et à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans l'état des produits et des charges pour les années au cours desquelles ils deviennent connus.

#### **Instruments financiers**

La Fédération comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles.

#### **Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence**

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Fédération peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. La Fédération n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

La Fédération évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers, initialement comptabilisés à la juste valeur, au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés au montant net pour les instruments financiers mesurés ultérieurement au coût ou au coût amorti.

**2. Principales conventions comptables (Suite)**

***Instruments financiers (Suite)***

**Instruments financiers contractés entre apparentés**

La Fédération évalue initialement au coût tous les instruments financiers contractés entre apparentés. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes ainsi que des paiements variables et conditionnels, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, mais que la contrepartie transférée l'est, le coût est déterminé selon les modalités de remboursement de cette dernière. Lorsque ni l'instrument financier ni la contrepartie transférée ne sont assortis de modalités de remboursement, le coût correspond à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue.

La Fédération évalue ultérieurement les instruments financiers, qui ont été initialement évalués au coût, au moyen de la méthode du coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables à la création, l'acquisition, l'émission ou la prise en charge d'instruments financiers contractés entre apparentés sont reconnus immédiatement dans le résultat net.

**Perte de valeur**

La Fédération évalue la perte de valeur de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Elle regroupe les actifs afin de procéder à un test de dépréciation lorsque les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour repérer, dans le groupe, chaque actif financier déprécié; de nombreux actifs sont touchés par les mêmes facteurs; aucun actif pris individuellement n'est important. La direction examine si l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes; s'il y a eu une rupture de contrat, comme un défaut de paiement des intérêts ou du principal pour établir s'il existe des indications objectives de dépréciation. S'il y a indication de dépréciation, la Fédération détermine si celle-ci a entraîné un changement défavorable important du calendrier ou du montant prévu des flux de trésorerie futurs au cours de l'exercice.

À l'exception des instruments d'emprunt contractés entre apparentés et des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés évalués initialement au coût, la Fédération ramène la valeur comptable des actifs financiers dépréciés au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs, le prix qu'elle pourrait tirer de la vente des actifs à la date de clôture ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien donné en garantie des actifs.

Dans le cas d'instruments d'emprunt contractés entre apparentés qui ont été évalués initialement au coût, la Fédération ramène la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au plus élevé des montants suivants : le montant des flux de trésorerie non actualisés attendus de la détention de l'actif ou du groupe d'actifs semblables, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument, la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs, le prix qu'elle pourrait tirer de la vente des actifs à la date de clôture et la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien donné en garantie des actifs.

Toute dépréciation jugée durable est incluse dans le bénéfice de l'exercice considéré.

La Fédération procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement associée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

# Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

### 3. Fonds de Fiducie

Au 31 mars 2023, le fonds de fiducie comprend un montant de 15 102 \$ (2022 – 21 746 \$) pour stabiliser les augmentations futures prévues des assurances groupe (santé et dentaire), ainsi qu'un surplus de 46 540 \$ (2022 - 46 540 \$) pour des projets spéciaux concernant les installations. L'affectation interne du fonds d'administration générale au fonds de fiducie pour l'exercice est composée de l'excédent des dépenses sur les revenus de 6 644 \$ provenant de l'assurance groupe (Annexe 4).

### 4. Débiteurs

	2023	2022
Comptes clients	94,491	88,477
Gestion Osmose Inc. (Note 8)	33,883	45,580
Recevable d'association étudiante - MAUI	42,941	53,648
Taxe de vente à recevoir	446	446
	<b>171,761</b>	<b>188,151</b>

### 5. Immobilisations

			2023	2022
	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Valeur nette</i>
Équipements informatiques	15,740	13,779	1,961	-
Équipements	7,131	7,131	-	-
Mobilier de bureau	46,242	41,246	4,996	2,745
	<b>69,113</b>	<b>62,156</b>	<b>6,957</b>	<b>2,745</b>

### 6. Créditeurs

	2023	2022
Créditeurs et frais courus	201,948	276,356
Fonds dus à des associations étudiantes de l'Université de Moncton	18,500	6,028
	<b>220,448</b>	<b>282,384</b>

### 7. Éventualité

Garantie consentie

La Fédération a garanti, à part égale avec l'Université de Moncton, la marge de crédit de Gestion Osmose Inc. Le risque maximal pour la Fédération en vertu de cette caution est de 25 000 \$. Tout déboursé éventuel pour la Fédération, s'il y a lieu, sera comptabilisé à titre de dépense de l'exercice en cours. Cette marge de crédit démontrait une balance nulle en date du 31 mars 2023 (2022 – 0 \$).

# Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

---

### 8. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Fédération a versé 92 340 \$ (2022 – 43 558 \$) de cotisations aux conseils étudiants des facultés et écoles du Centre universitaire de Moncton. La Fédération leur a aussi versé une subvention directe de 20 115 \$ (2022 – 15 073 \$) basée sur le nombre d'étudiants comme contribution envers la moitié de leurs assurances responsabilité et autres dépenses. La Fédération leur a aussi versé 5 175 \$ (2022 – 8 572 \$) pour couvrir l'autre moitié de leurs assurances responsabilité. Ces conseils sont représentés au conseil d'administration de la Fédération.

De plus, la Fédération a versé un total de 29 869 \$ (2022 – 23 125 \$) de bourses au cours de l'exercice aux membres de l'exécutif de son conseil d'administration. La Fédération leur a aussi versé 7 426 \$ (2022 – 19 505 \$) en salaires pour des emplois d'été.

#### **Gestion Osmose Inc.**

Gestion Osmose Inc., un organisme sans but lucratif exempté des impôts sur le revenu, a comme objectif principal d'administrer le bar étudiant de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.

La Fédération exerce une influence notable sur Gestion Osmose Inc. du fait qu'elle est responsable de tout profit ou déficit de cet organisme à part égale avec l'Université de Moncton. Deux sur cinq des membres votants du conseil de gestion de cet organisme sont des membres du conseil d'administration de la Fédération. Le directeur général de la Fédération est également un membre non-votant du conseil de gestion de Gestion Osmose Inc.

La Fédération est apparentée à Gestion Osmose Inc. car elle nomme, avec l'Université de Moncton, les membres du conseil d'administration. En fonction d'un accord de partenariat, la Fédération fournit des équipements à titre gratuit et est responsable des coûts d'entretien et de remplacement de ces équipements, incluant le coût des pièces et de réparation. La Fédération fait également une contribution annuelle au fonds d'infrastructure de Gestion Osmose Inc. à un taux basé sur le nombre d'étudiants. La contribution de l'exercice était de 10 707 \$ (2022 – 10 796 \$).

En fonction de l'accord de partenariat, l'Université de Moncton et la FÉÉCUM se partagent les profits de Gestion Osmose Inc. et sont conjointement responsables d'absorber les pertes encourues par celle-ci. La Fédération fait une contribution annuelle au fonds d'opérations de Gestion Osmose Inc. à un taux basé sur le nombre d'étudiants pour absorber 50 % du déficit accumulé et futur de Gestion Osmose Inc. La contribution de l'exercice était de 990 \$ (2022 – 1 767 \$).

Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

# Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

---

### 9. Instruments financiers

La Fédération, dans le cadre de ses opérations, est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers et dispose d'un cadre complet de gestion des risques pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse suivante fournit des informations sur l'exposition aux risques et la concentration de la Fédération au 31 mars 2023.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fédération à subir une perte financière. La Fédération est exposée au risque de crédit envers ses débiteurs.

Une provision pour créances douteuses est préparée basé sur le risque de non-collection. La Fédération ne court aucun risque important à l'égard d'un débiteur unique.

Il n'y a eu aucun changement significatif de risque d'exposition depuis l'exercice précédent.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fédération est exposée à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et des frais courus. Les flux de trésorerie d'exploitation fournissent une partie importante des besoins de trésorerie de la Fédération. Les principales sources de revenus de la Fédération sont les revenus de cotisation et d'assurance.

Il n'y a eu aucun changement significatif de risque d'exposition depuis l'exercice précédent.

### 10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'année courante.

## Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée

### Annexe 1 - Revenus

*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023*

	<i>Budget approuvé (non audité)</i>	<b>2023</b>	2022
Cotisations étudiantes	627,792	<b>623,442</b>	631,000
Contributions et dons divers	5,100	<b>90,808</b>	115,883
Revenus activités sociales	25,658	<b>33,158</b>	-
Partenaire - Meloche Monnex	10,000	<b>10,000</b>	10,000
Location	7,800	<b>7,475</b>	2,900
Emplois d'été	-	<b>7,056</b>	11,303
Contribution - Banque alimentaire	-	-	5,118
Partenaire - ALUMNI	4,500	-	5,000
Assurance de groupe (Annexe 4)	-	<b>(6,644)</b>	(5,502)
	<b>680,850</b>	<b>765,295</b>	775,702

## Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée

### Annexe 2 - Dépenses - Administration générale

*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023*

	<i>Budget approuvé (non audité)</i>	<b>2023</b>	2022
Salaires et avantages sociaux	390,665	<b>389,197</b>	359,357
Bourses	24,054	<b>29,869</b>	23,125
Frais de vérification	13,715	<b>26,039</b>	16,905
Dépenses du conseil d'administration	10,222	<b>10,988</b>	5,121
Assurances	-	<b>5,150</b>	5,150
Télécommunications	3,800	<b>3,848</b>	3,707
Frais légaux	-	<b>3,831</b>	3,656
Fournitures de bureau	4,500	<b>2,893</b>	6,148
Frais de formation	480	<b>1,492</b>	706
Frais bancaires	-	<b>650</b>	803
Impression et poste	25	<b>16</b>	3
	<b>447,461</b>	<b>473,973</b>	424,681

**Fédération étudiante du Campus universitaire de Moncton Incorporée**  
**Annexe 3 - Dépenses - Communications**  
*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023*

	<i>Budget approuvé (non audité)</i>	<b>2023</b>	2022
Recherche et campagne	3,300	<b>3,021</b>	5,826
Publicité et promotion	2,700	<b>5,496</b>	4,239
Matériel promotionnel	2,391	<b>1,093</b>	-
	8,391	<b>9,610</b>	10,065

**Annexe 4 - Assurance groupe**  
*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023*

	<b>2023</b>	2022
<b>Revenus</b>		
Assurance	<b>389,395</b>	429,547
<b>Dépenses</b>		
Coût d'assurance	<b>(382,153)</b>	(419,822)
Frais de gestion	<b>(13,886)</b>	(15,227)
<b>Déficit des revenus sur les dépenses</b>	<b>(6,644)</b>	(5,502)